

■ **Maison du Kebab - Yönten**, à Neuchâtel, CH-645-4097057-3, exploitation d'un snack-bar 'Maison du Kebab'. (FOSC du 24.05.2004, p. 10). Le titulaire a été déclaré en faillite par jugement du Tribunal civil du district de Neuchâtel, en date du 30.01.2007. Par ordonnance du 12.03.2007, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du titulaire, faute d'actif suffisant.

Journal no 889 du 23.03.2007
(03861652 / CH-645.4.097.057-3)